

Chiffres clés | septembre
518
Incidents de protection rapportés

133
Violations du droit à la vie/intégrité physique

130
Violations du droit à la propriété

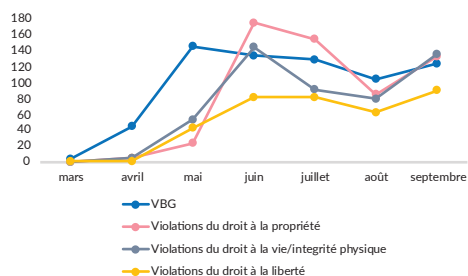
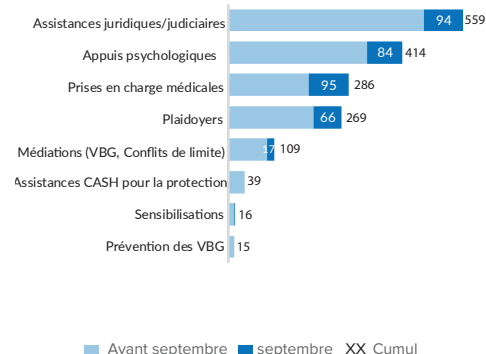
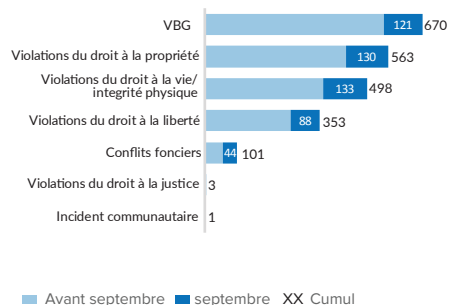
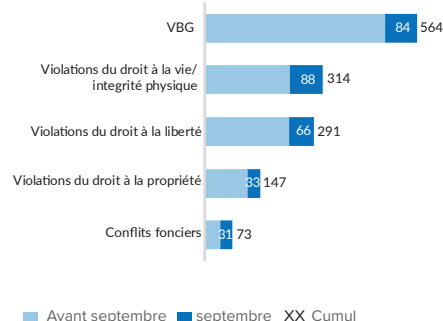
121
VBG

Chiffres clés | Cumul mars - septembre
2 189
Incidents de protection rapportés

670
VBG

563
Violations du droit à la propriété

498
Violations du droit à la vie/intégrité physique

Tendances mensuelles principales

Actions de réponse

Typologie des incidents
Cas rapportés

Cas suivis

20

Moniteurs de protection de mars à septembre 2019

3

Provinces couvertes

9

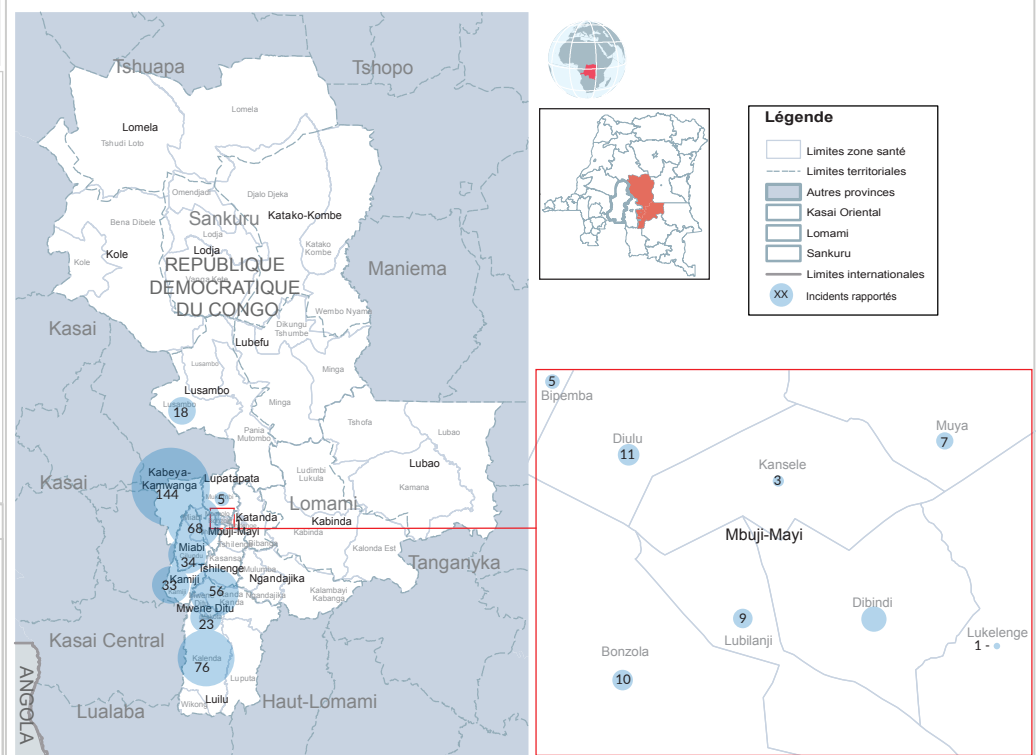
Territoires couverts

18

Zones de santé couvertes

Tendance générale des incidents

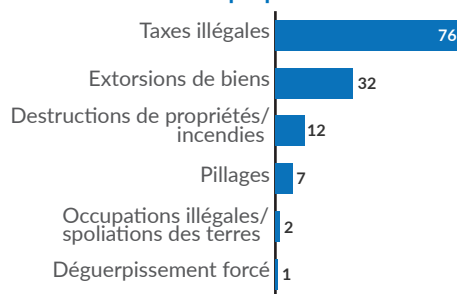
518 incidents de protection ont été collectés par 20 moniteurs affectés dans 9 territoires des trois provinces de Kasai Oriental, Lomami et Sankuru contre 348 incidents de protection en août dernier. Une augmentation de 170 incidents se justifie par la résurgence de la criminalité qui a caractérisé les zones de couverture au cours de ce mois. Par rapport au mois précédent, une augmentation est signalée dans le Kasai Oriental où 312 incidents ont été collectés contre 194 en août et dans la Lomami où 188 incidents ont été collectés contre 98 incidents d'août. Le Sankuru, par contre, a connu une diminution de 54 incidents d'août à 18 incidents en septembre. Contrairement au mois d'août, les retournés sont majoritairement affectés à 50,4% d'incidents collectés suivis des résidents affectés à 42,7% contre 67% en août. 302 incidents sur 518 collectés et documentés en septembre, ont été suivis soit 58,3% des cas.

REPARTITION DES INCIDENTS PAR ZONE DE SANTE | septembre


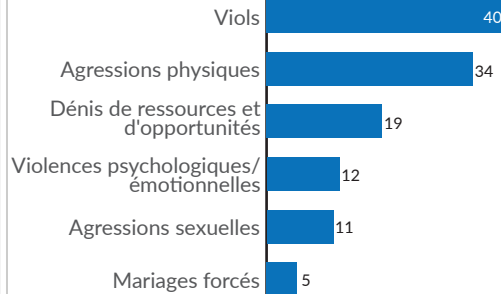
Tendances des violations | septembre

Notons que toutes les catégories de violations ont connu une augmentation par rapport au mois passé. Les principales violations sont, les violations du droit à l'intégrité physique (25,7%) soit de 133 incidents en septembre contre 88 en août, les violations de droit à la propriété avec (25,1%) soit 130 en septembre contre 83 en août et les VBG avec 24% soit 121 en septembre contre 102 en août. Les violations du droit à la liberté qui était à 61 en août ont augmenté de 27 incidents et 24 cas de conflits fonciers d'août ont augmenté de 20.

Violation du droit à la propriété



VBG



Tendances des VBG | septembre

23,4% soit 121 cas de VBG dont 40 cas de viols identifiés contre 102 cas dont 39 cas de viols en août. Le nombre de viols restent stable mais le nombre global de VBG augmente. 26 survivants de viols et 11 survivants d'agressions physiques ont été référés vers les structures médicales pour des soins appropriés. 17 sur 26 survivants de viol ont bénéficié du kit PEP.

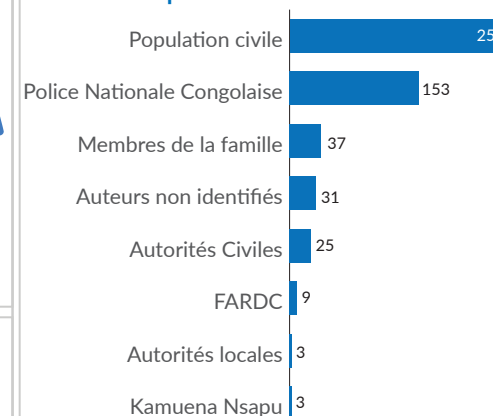
Nombre de victimes de violations par tranche d'âge et sexe



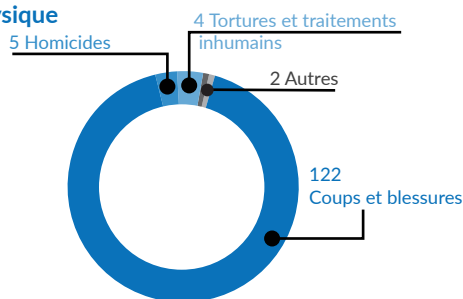
Auteurs présumés des violations | sept.

Comme pour le mois d'août, les principaux auteurs présumés des violations sont la population civile y compris les membres de familles avec 49,6% (257 incidents) contre 56% d'août et les hommes en armes (FARDC et PNC) avec 31,2% (162 incidents) contre 24,1% en août.

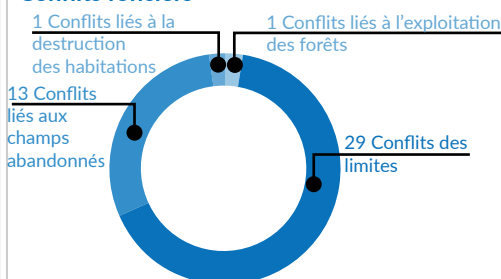
Nombre d'incidents de protection par profil des auteurs présumés



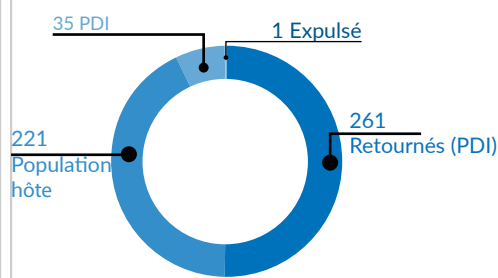
Violation du droit à la vie et à l'intégrité physique



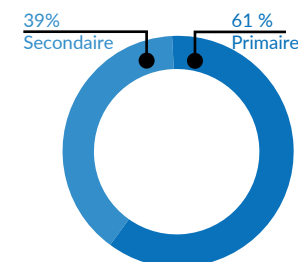
Conflits fonciers



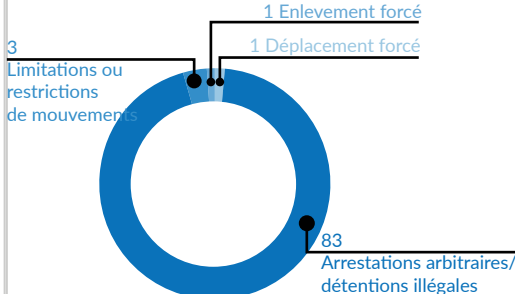
Nombre d'incidents de protection par profil des victimes



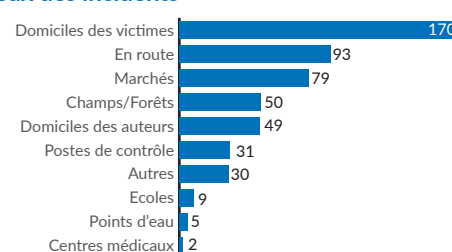
Source de l'information



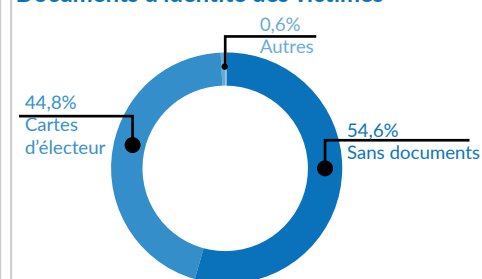
Violation du droit à la liberté



Lieux des incidents



Documents d'identité des victimes



FARDC : Forces Armées de la République Démocratique du Congo
PDI : Personnes Déplacées Internes
VBG : Violences Sexuelles Basées sur le Genre
PNC : Police Nationale Congolaise

Analyse de Protection

Au plan sécuritaire, le mois de septembre a connu une résurgence de la criminalité dont la principale conséquence a été la détérioration de l'environnement de protection. Parti de 312 en août à 518 incidents de protection collectés et documentés en septembre, l'environnement général de protection a mis principalement en exergue les violations du droit à la vie et à l'intégrité physique, les violations du droit à la propriété et les VSBG.

L'accalmie observée depuis le début du mois de juin dans plusieurs villes de la province du Kasai Oriental et Lomami semble disparaître. Des cas de vols à mains armées, de braquages, de meurtres, de tensions ou soulèvements populaires, des représailles, des conflits des limites ou de pouvoirs coutumiers sont déplorés comme incidents survenus ou situation ayant favorisé la commission de plusieurs incidents. Un conflit de limite entre les habitants des localités Bena Mutombo et Bena Kadila dans le groupement Kasansa en territoire de Tshilenge a entraîné 4 morts, des blessés graves et des incendies de maisons. De vives tensions entre les chefs des localités de Kabwe Katanda et Muena Ndaye dans la zone de santé de Kalenda dans la Lomamie suite aux limites des champs et la tension, sont observées dans le territoire de Miabi entre les groupements Bena Mbayi Cipadi et Bena Buteki, se disputant une mine de diamant récemment découverte.

A regard de ce qui précède, les représailles sont à redouter si les communautés concernées ne sont pas impliquées dans la résolution des conflits qui les affectent. De plus de nombreux cas de VBG, des coups et blessures et d'arrestations arbitraires ont continué à être enregistrés au cours de ce mois. Des enfants sont forcés de se marier à la suite d'un arrangement entre les deux familles. La dote est versée et le mariage est conclu, ce qui décrit le nombre élevé de mariages précoces.

Des efforts considérables des autorités civiles et militaires qui, autrefois, ont permis de faire baisser les taux de criminalité dans la province, nécessitent d'être renouvelés. La sensibilisation à la culture de la paix par des médiateurs locaux et autres acteurs clés s'avère nécessaire pour renforcer l'environnement général de protection et la promotion de droit de l'Homme.

Par ailleurs, les tracasseries comme le prélèvement de taxes illégales et les arrestations arbitraires enregistrés dans l'aire de santé de Munkamba et Miabi, justifient le nombre de violations de droit à la propriété enregistrées en septembre. Des paiements exorbitants de taxes au-delà du tarif officiel par des transporteurs des marchandises par vélos auraient même entraîné la hausse de prix de certaines denrées alimentaires. D'autres violations surviendraient sur les personnes qui oseraient remettre en question ces taxes.

Des actions de réponse et de suivi telles que la tenue de dialogue intercommunautaire, les plaidoyers, le référencement de cas auprès de structures appropriés, réalisées à 58,3%, ont été apportées aux différentes violations et conflits de limites ou de pouvoirs enregistrés, mais nécessitent d'être renforcées.